

Communiqué de presse

Genève, le 21 avril 2022

Résultats d'exploitation 2021 positifs pour l'AVS et les APG, mais négatifs pour l'AI

L'AVS clôt l'exercice 2021 sur un résultat de répartition positif de CHF 880 millions. Ce résultat confirme la hausse observée en 2020. Il s'explique en grande partie par le financement supplémentaire de quelque CHF 2 milliards suite à l'acceptation de la Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) par le peuple suisse en mai 2019. Le résultat positif des placements du Fonds de compensation AVS (CHF 1 652 millions) a été réalisé dans le contexte d'une forte reprise économique nationale et internationale en 2021. Les intérêts versés par l'AI sur sa dette envers l'AVS ont eux aussi contribué au résultat d'exploitation. Ils se sont élevés à CHF 51 millions pour l'exercice en cours. Cette contribution était identique à celle de l'année précédente, étant donné que ni le montant de la dette ni le taux d'intérêt (0.5 %) n'ont connu de modification. Ainsi, le résultat d'exploitation de l'assurance s'élève à CHF 2 583 millions pour l'année 2021.

Le résultat de répartition de l'AI (CHF -366 millions) est resté négatif malgré le fait que, comparé à l'année précédente, les produits ont augmenté plus fortement que les charges. Le résultat des placements en 2021 (CHF 159 millions) est insuffisant pour compenser cette perte. Ainsi, le résultat d'exploitation se monte au total à CHF -207 millions. Il ne permet à nouveau aucune réduction de la dette de l'AI envers l'AVS. La dette reste ainsi stable à CHF 10 284 millions. Depuis la création du Fonds AI (01.01.2011), les résultats d'exploitation positifs de l'AI ont contribué à réduire sa dette envers l'AVS de CHF 4 660 millions.

Le résultat de répartition du régime des APG s'est quant à lui amélioré. L'assurance clôture ainsi 2021 sur un bénéfice de CHF 165 millions. Le résultat d'exploitation s'élève à CHF 231 millions en raison de bons résultats sur les placements financiers (CHF 66 millions).

| Chiffres-clés des assurances sociales en millions de CHF pour 2021 et en comparaison avec l'année précédente | | | | | | | | | |
|--|--------------|-----|--------------|-------------|----|-------------|------------|-----|------------|
| | 2021 | AVS | 2020 | 2021 | AI | 2020 | 2021 | APG | 2020 |
| Recettes | 47 907 | | 46 556 | 9 466 | | 9 163 | 2 029 | | 1 771 |
| Charges | -47 027 | | -45 977 | -9 832 | | -9 594 | -1 864 | | -1 637 |
| <i>Dont intérêts sur la dette AI</i> | | | | 51 | | 51 | | | |
| Résultat de répartition | 880 | | 579 | -366 | | -431 | 165 | | 134 |
| Résultat des placements des Fonds de compensation | 1 652 | | 1 311 | 159 | | 164 | 66 | | 50 |
| Intérêts sur la dette AI | 51 | | 51 | | | | | | |
| Résultat d'exploitation | 2 583 | | 1 941 | -207 | | -267 | 231 | | 184 |

Comptes de résultat

Au total, les cotisations des personnes assurées et des employeurs à l'AVS et à l'AI ont augmenté de 2.9 %.

Au 1^{er} janvier 2021, le taux de cotisation APG pour les personnes assurées et les employeurs est passé de 0.45 % à 0.50 % expliquant la majeure partie de l'augmentation des produits au régime des APG de 14.5 %.

Le rendement net obtenu par compenswiss sur la fortune de placement était de 5.28 % fin 2021 et se situe à un niveau quasiment identique à celui de 2020 (5.22 %). De plus amples informations sur les résultats des placements 2021 présentés le 10 février 2022 à l'occasion de la conférence de presse de compenswiss se trouvent sous www.compenswiss.ch/news.

Le montant de la fortune permettant de couvrir d'éventuelles pertes issues des comptes d'exploitation des assurances sociales est indiqué à la position du bilan « Liquidités et placements ». Il atteint désormais 76.3 % (72.7 % l'année précédente) des charges totales annuelles de l'AVS, 36.8 % (41.1 % l'année précédente) de celles de l'AI et 75.0 % (72.5 % l'année précédente) de celles des APG.

Au 31 décembre 2021, la fortune sous gestion de compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) s'élevait à CHF 40 910 millions (fin 2020 : CHF 38 568 millions), la part de l'AVS s'établissant à CHF 35 894 millions, celle de l'AI à CHF 3 617 millions et celle du régime des APG à CHF 1 399 millions.

Le rapport annuel complet adressé au Conseil fédéral pourra être consulté en deuxième partie de l'année 2022 sur le site www.compenswiss.ch.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

Manuel Leuthold
Président du Conseil d'administration
Route de Chancy 59, 1213 Petit-Lancy
Tél. : 022 870 00 44 ; courriel : manuel.leuthold@compenswiss.ch

Eric Breval
Directeur
Boulevard Georges-Favon 6, 1204 Genève
Tél. : 058 201 65 65 ; courriel : eric.breval@compenswiss.ch

compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) est un établissement autonome de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique. Il est dirigé par un Conseil d'administration nommé par le Conseil fédéral. Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des trois fortunes AVS, AI et APG. Il garantit en tout temps la capacité de paiement des assurances sociales et assure la présentation des comptes et du rapport de gestion de ces dernières. L'établissement, qui compte quelque 50 collaboratrices et collaborateurs, est basé à Genève. Il est responsable des activités opérationnelles.